

FLASH **VILLEMORISSON-SUR-ORGE**

Juillet 2014



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2014 (extraits)

Etaient présents : M. CHOLLEY, maire, Mme LE BLANC, M. REPAIRE, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, adjoints, M. LE BLANC, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme JOLY, Mme DOUARIN, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. CARDOUX, M. MERCIER, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CADOT, M. NOVEL.

Représentés : Mme EVERAERT, pouvoir à Mme GRISON-JAILLET, M. ANDRETTI pouvoir à M. REPAIRE, M. LOGA, pouvoir à Mme JOLY, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. CHOLLEY, M. BUATOIS, pouvoir à M. NOVEL.

Secrétaire : Mme ANTONI.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte avec une observation le compte-rendu du conseil municipal en date du 24 avril 2014.

Monsieur le Maire rend compte des décisions (délégations de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales) suivantes:

✓ décision en date du 16 mai 2014 suite au changement de dénomination sociale de la société LASSERRE Propreté, en charge des prestations de nettoyage dans divers locaux communaux,

✓ décision en date du 16 mai 2014 visant à défendre la commune dans une action intentée contre elle par un agent concernant un arrêté municipal plaçant l'agent en congé de maladie ordinaire,

✓ décision en date du 16 mai 2014 désignant Maître Hugues PORTELLI, avocat, en vue de représenter la ville dans le litige cité ci-dessus,

✓ décision en date du 6 juin 2014 portant sur la conclusion d'un avenant à la convention relative à l'initiation des élèves de CM1 et CE2 au tennis dans le cadre du projet pédagogique de l'école, modifiant la répartition des séances entre deux éducateurs sportifs (avenant sans incidence financière).

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour : «motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat», motion qui a été adressée aux membres du conseil municipal par mel samedi 14 juin avec les pièces annexes.

L'essentiel de la séance du Conseil municipal

- Approbation du Compte Administratif 2013.
- Approbation du Budget Supplémentaire 2014.
- Subvention aux associations : liste complémentaire.
- Prescription de la modification n° 1 du PLU : ajustements, corrections et précisions du document actuellement en vigueur.

A retenir

• **Nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014.** Une information a été distribuée dans les écoles. Elle est également disponible sur le site Internet de la commune (cf. page 4).

Pensez à inscrire vos enfants sans délai aux accueils périscolaires et de loisirs.

• Prochain Conseil municipal : **jeudi 18 septembre 2014**

• Prochain Conseil communautaire : **mercredi 10 septembre 2014 - 19 h** au Trianon (Villemeisson)

DÉSIGNE, à l'unanimité, Madame Isabelle CARNERO représentante de la ville au sein du conseil d'administration de l'association AILE.

APPROUVE, à la majorité (3 abstentions: Madame CADOT, Monsieur NOVEL et Monsieur BUATOIS), la passation du marché public relatif à la fourniture et à la confection de repas et de goûters au restaurant scolaire et à la gestion du service par un chef gérant avec l'entreprise SODEXO, pour un prix unitaire de 2,146 € HT pour les repas, et de 0,58 € HT pour les goûters, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché public.

APPROUVE, à l'unanimité, la passation d'une charte de partenariat avec Aéroports de Paris afin de promouvoir des échanges d'information.

PREND ACTE, à l'unanimité, sans observation ni réserve, du compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Receveur.

ADOpte, à l'unanimité, après avis de la commission finances en date du 20 mai 2014, le **compte administratif 2013**.

DÉCIDE, à l'unanimité, après avis de la commission finances en date du 20 mai 2014, l'affectation au budget 2014 du résultat de fonctionnement comme suit :

- Résultat de clôture : 1 604 168,70 €
- Affectation à l'apuration du déficit d'investissement : 354 325,18 €
- Excédent de fonctionnement reporté 2013 : 1 249 843,52 €.

ADOpte, à l'unanimité, après avis de la commission finances en date du 20 mai 2014, le **budget supplémentaire 2014** équilibré en dépenses et en recettes à :

- section d'investissement : 615 270,18 €
- section de fonctionnement : 1 252 843,52 €

APPROUVE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission Sport et Culture en date du 13 mai 2014, la **liste complémentaire des associations** (Aïkido Club de Villemoisson, Amicale DG et secrétaires de Mairie, Amitié et Loisirs, FLAM 91, Pongistes de Villemoisson, Scouts et Guides du Val d'Orge, Séniors Actifs de Villemoisson et La Sylphide) **bénéficiant de subventions pour l'année 2014** pour un montant complémentaire de 2 500 euros.

APPROUVE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission Sport et Culture en date du 13 mai 2014, les termes de la **convention de subventionnement** (41 000€) et d'objectif pour l'année 2014/2015 à conclure avec l'**Espace Marcel Carné** pour six spectacles.

DÉCIDE, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur divers produits irrécouvrables anciens pour un montant total de 4 780,87 €.

SOLLICITE, à l'unanimité, de Monsieur Delahaye, Sénateur de l'Essonne, le **bénéfice** du financement de la réserve parlementaire par l'octroi d'une **subvention** la plus élevée possible au titre du Ministère de l'Intérieur ou des crédits répartis par la commission des Finances de l'Assemblée Nationale ou du Sénat **pour le remplacement de la chaudière du groupe scolaire Emile BOUTON**.

FIXE, à l'unanimité, le nombre de représentants titulaires du personnel du comité technique à trois et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (trois) ; décide le recueil par le comité technique de l'avis des représentants de la collectivité.

FIXE, à l'unanimité, le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail à trois, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; **DÉCIDE**, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel (trois) ; **DÉCIDE**, le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

FIXE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission jeunes en date du 22 mai 2014, le prix du séjour à Fontainebleau organisé pendant La Toussaint par le Club Ados à charge des familles à 101 €. Conformément à la délibération en date du 25 novembre 2010, la tarification en fonction du quotient familial sera appliquée.

FIXE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission sport et culture en date du 13 mai 2014, comme suit la **liste des spectacles programmés pour le deuxième semestre**

2014/premier semestre 2015 et les tarifs de chacun d'eux :

SPECTACLE	COMPAGNIE	GENRE	DATE	TARIF
Le singe bleu	Cie de l'Eygurande	Théâtre d'objets	07/02/15	Tarif unique
New, la comédie musicale improvisée	L'atelier d'en face	Spectacle musical	11/10/14	Tarif unique
Triskel	Cirque fusion	Cirque acrobatique	17/01/15 ou 04/04/15	Tarif unique
Il était une fois... le petit prince	Cie l'Éternel été	Théâtre et musique	Nov. 2014 Ou janv 2015	Tarif unique

DÉCIDE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission sport et culture en date du 13 mai 2014, d'accorder une rémunération de 70 euros brut aux professeurs ayant participé au jury d'examens de fin d'année du conservatoire municipal de musique.

DÉCIDE, à l'unanimité, après avis favorable de la commission travaux urbanisme en date du 12 juin 2014, de prescrire la **modification n° 1 du PLU** en application de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme permettant :

- la construction de 150 logements dont des logements sociaux sur la parcelle des Archives,
- de procéder à certains ajustements, précisions ou corrections :
 - précisant la **largeur des voies d'accès pour les lots en fonds de parcelle,**
 - définissant les **conditions d'installation des conteneurs enterrés** pour le tri sélectif pour les immeubles collectifs,
 - autorisant l'**implantation en retrait des clôtures** par rapport à l'alignement,
 - remplaçant les termes «hauteur plafond» par «hauteur totale» en zone UE afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation,
 - déterminant les **places de stationnement pour toutes constructions à usage d'activités en zone UE,**
 - déterminant les **places de stationnement pour toutes constructions en fonction de la surface de plancher réalisée** et non plus en fonction du nombre de pièces du logement,

- de tenir compte de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi **ALUR** pour préserver un habitat de qualité au sein de la commune.

MOTION RELATIVE AU PROJET D'AUTOROUTE FERROVIAIRE ATLANTIQUE

DIT, à l'unanimité, que le dossier relatif au **projet d'autoroute ferroviaire atlantique (AFA)** présente trop d'incohérences et d'insuffisances sur plusieurs points et manque d'études d'impacts sur le tronçon JUVISY-BRÉTIGNY.

Or, ces précisions et études sont indispensables au vu de l'impact négatif potentiel du passage de l'AFA par la ligne C du RER (nuisance la nuit, trains très longs sur une voie saturée) ;

DEMANDE la création d'une voie spéciale destinée au ferroutage contournant la région parisienne ;

EMET un avis défavorable.

MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

SOUTIENT, à l'unanimité, les demandes de l'Association des Maires de France :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat aux collectivités alors que ces dernières couvrent sans difficulté le remboursement de leurs emprunts réservés au financement des seules dépenses d'investissement,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.



INFORMATION RENTRÉE 2014

La nouvelle organisation des rythmes scolaires reposera à Villemoisson sur la simplicité, la qualité, la continuité et la gratuité. Elle tient compte au mieux des observations formulées lors des diverses réunions. Nous avons tenu à perturber au minimum votre organisation familiale malgré l'instauration du mercredi matin pour l'enseignement scolaire.

Les principes

L'accueil périscolaire du matin sur chaque site scolaire est étendu au mercredi matin.

La matinée est allongée d'un quart d'heure car c'est le moment le plus favorable à l'apprentissage.

La pause méridienne est allongée d'un quart d'heure pour laisser plus de temps aux enfants pour se restaurer. Les parents peuvent inscrire leur enfant à la restauration scolaire le mercredi sans obligation de fréquenter l'accueil de loisirs ensuite.

L'après-midi d'enseignement dure deux heures entre 14h et 16h sans interruption. La récréation a lieu de 16h à 16h30 et est gratuite.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant en fin de période scolaire le matin à 11h45 (à 11h30 le mercredi) et à partir de 16h les après-midis des lundi, mardi, jeudi, vendredi.

L'accueil périscolaire du soir est inchangé de 16h30 à 19h.

L'accueil de loisirs commence le mercredi à 14h après la période de restauration.

Les modalités

Nous maintiendrons les activités pendant la pause méridienne comme la gymnastique.

Les ATSEMs continueront à jouer un rôle particulier accompagnant les tout-petits.

Les tarifs de l'accueil du matin, du repas de midi, de l'accueil du soir et de l'étude sont inchangés. Le tarif de l'accueil du mercredi sera réduit en fonction de la diminution d'horaire.

Compte tenu des effectifs et de l'enseignement du matin, un accueil de loisirs sera créé au groupe scolaire Émile Bouton pour accueillir sur place les enfants le mercredi après-midi. Cette solution assure une stabilité pour les activités et les équipes au profit des enfants.

Un système de préinscription au mois sera mis en place pour mieux ajuster la gestion et la sécurité de l'accueil.

L'aide de l'Etat de 50 € par enfant sur 2014/2015 ne couvre pas la totalité du surcoût engendré par cette réforme mais nous avons décidé de ne pas répercuter sur les familles cette hausse des dépenses.

Les nouveaux horaires d'école et d'accueil ci-dessous sont applicables à la rentrée scolaire 2014.

Nouveaux horaires LUNDI-MARDI-JEUDI- VENDREDI						
Accueil périscolaire du matin avant l'école 7h - 8h30	École du matin 8h30 - 11h45	Pause méridienne 11h45 - 14h	École après-midi 14h - 16 h	Récréation gratuite 16h - 16h30		Accueil périscolaire du soir 16h30- 19h
				Au choix		
				Étude dirigée 16h - 17h30		Récréation gratuite 17h30 - 18h
Nouveaux horaires MERCREDI						
Accueil périscolaire du matin avant l'école 7h - 8h30	École du matin 8h30 - 11h30	Repas 11h30 - 14h	Accueil de loisirs 14h - 19h			

Deux formulaires d'inscription aux temps d'accueil organisés le soir après l'école et le mercredi ont été distribués dans les écoles. Ils ont pour objet d'anticiper au mieux l'organisation des temps d'accueil dès le mois de septembre 2014.

Merci de les compléter et les retourner en mairie ou par mail : periscolaire@mairie-villemoisson.fr

(formulaires d'inscriptions sur le site : www.villemoisson.fr) au plus tard le **15 juillet** prochain.

Nous vous remercions vivement de votre collaboration.

Pour l'heure, nous souhaitons d'heureuses vacances, bien méritées, aux écoliers et à leurs parents.